

1. Désignation

La Fabrique Créative de Santé est une agence de formation et de conseil spécialisée dans l'éducation pour la santé, la promotion de la santé, l'éducation thérapeutique du patient, l'ingénierie pédagogique et l'accompagnement des organisations.

Son siège social est situé au :

La Fabrique Créative de Santé

3 bis Le Quennetier

44190 Saint-Lumine-de-Clisson

France

SIRET : 812 451 763 00039

Code NAF : 9499Z

Téléphone : 06 61 06 84 33

Email : lafabriquedesante@gmail.com

Site internet : <https://www.lafabriquedesante.com/>

La Fabrique Créative de Santé est déclarée en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité **52440830244**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État, conformément à l'article L.6352-12 du Code du travail.

Les actions de formation professionnelle réalisées par La Fabrique Créative de Santé sont exonérées de TVA conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après "CGV", s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation, d'accompagnement, de conseil, d'ingénierie pédagogique et d'évaluation réalisées par La Fabrique Créative de Santé.

Elles s'appliquent aux deux catégories de clients suivantes, qui relèvent de cadres contractuels et réglementaires distincts :

1. **Les Structures clientes** (associations, employeurs publics ou privés, entreprises, collectivités, prescripteurs ou financeurs tels que France Travail) qui commandent une formation pour un ou plusieurs de leurs salariés, agents ou bénévoles. La relation contractuelle est formalisée par une **convention de formation professionnelle** (ou un devis/bon de commande valant convention).

2. **Les Particuliers / stagiaires individuels** (personnes physiques) qui s'inscrivent en direct à une formation à titre individuel et assurent leur propre financement (autofinancement). La relation contractuelle est obligatoirement formalisée par un **contrat de formation professionnelle** conclu en application des articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail.

Lorsqu'une clause des présentes CGV vise spécifiquement la "Structure cliente" ou le "Particulier", elle s'applique exclusivement à la catégorie concernée.

Le fait de signer un devis, une proposition commerciale, une convention de formation ou un contrat de formation professionnelle implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit entre les parties.

3. Définitions

Dans les présentes CGV, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne morale ou physique qui commande une prestation auprès de La Fabrique Créative de Santé (Structure cliente ou Particulier).
- **Structure cliente** : toute personne morale ou entité (association, entreprise, employeur public/privé, collectivité, organisme tiers comme France Travail) qui conclut une convention de formation professionnelle pour former un ou plusieurs de ses salariés, agents ou bénévoles.
- **Particulier / Stagiaire individuel** : toute personne physique qui contracte en direct avec La Fabrique Créative de Santé pour entreprendre une formation à titre individuel et à ses propres frais (autofinancement), donnant lieu à la signature d'un contrat de formation professionnelle.
- **Participant / Bénéficiaire / Stagiaire** : toute personne physique (salarié, agent, bénévole ou particulier) qui suit la formation ou participe à la prestation.
- **Convention de formation professionnelle** : contrat conclu entre La Fabrique Créative de Santé et une Structure cliente, conformément aux articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail.
- **Contrat de formation professionnelle** : contrat conclu entre La Fabrique Créative de Santé et un Particulier finançant sa propre formation, conformément aux articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail.
- **Formation inter-structures** : formation regroupant des participants issus de différentes structures ou des particuliers.
- **Formation intra-structure** : formation conçue ou organisée pour le compte exclusif d'une Structure cliente.
- **OPCO** : opérateur de compétences susceptible de financer tout ou partie d'une action de formation professionnelle pour le compte d'un employeur adhérent.
- **Financier / Tiers payeur** : tout organisme public, paritaire ou institutionnel (OPCO, France Travail, collectivité, etc.) susceptible de prendre en charge tout ou partie du coût de la formation.
- **CGV** : les présentes Conditions Générales de Vente.

4. Documents contractuels

Selon la qualité du Client, la prestation fait l'objet des documents contractuels suivants :

- **Pour les Structures clientes** : un devis / proposition commerciale et une **convention de formation professionnelle** (ou un bon de commande valant convention), accompagnée du programme de formation.
- **Pour les Particuliers en autofinancement** : un devis / bulletin d'inscription et un **contrat de formation professionnelle** à titre individuel établi conformément aux dispositions du Code du travail, accompagné du programme de formation.

Ces documents précisent notamment :

- l'intitulé et la nature de la prestation ;
- les objectifs pédagogiques et opérationnels ;
- le public visé et les prérequis éventuels ;

- la durée et les dates ou périodes prévisionnelles ;
- les modalités pédagogiques et techniques d'exécution ;
- le lieu de déroulement ou les modalités de réalisation à distance ;
- les modalités d'évaluation et de suivi ;
- les conditions financières et le tarif de la prestation ;
- les modalités de règlement et, le cas échéant, l'échéancier de paiement ;
- les conditions particulières éventuellement convenues entre les parties.

Le devis, la convention ou le contrat dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention "Bon pour accord" (avec cachet pour les structures) vaut engagement contractuel ferme.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les stipulations de la convention ou du contrat signé entre les parties, les conditions particulières de la convention ou du contrat prévalent.

5. Prix et exonération de TVA

Les prix des prestations sont indiqués en euros.

Sauf mention contraire, les prestations de formation professionnelle réalisées par La Fabrique Créative de Santé sont exonérées de TVA conformément à l'article 261-4-4° du Code général des impôts.

En conséquence, la TVA n'est pas applicable aux prestations concernées, sauf disposition légale contraire ou mention spécifique figurant au devis, à la convention ou au contrat.

Les tarifs comprennent uniquement les prestations décrites dans le devis, la convention ou le contrat. Les frais annexes éventuels, notamment frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de location de salle, de reproduction spécifique de documents ou tout autre frais complémentaire, sont précisés dans les documents contractuels lorsqu'ils sont à la charge du Client.

6. Modalités de règlement

Les modalités de règlement sont précisées dans le devis, la convention de formation, le contrat de formation ou tout autre document contractuel.

Sauf conditions particulières, le paiement est effectué par virement bancaire.

Lorsque le devis, la convention ou le contrat prévoit un paiement échelonné, les échéances doivent être respectées par le Client. Tout aménagement des modalités de paiement doit faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties.

7. Dispositions applicables aux Structures clientes (associations, employeurs, France Travail)

7.2 Prise en charge par un OPCO ou un tiers financeur

En cas de demande de prise en charge par un OPCO, France Travail ou tout autre tiers financeur, il appartient à la Structure cliente d'effectuer les démarches de financement avant le démarrage de la formation.

L'accord de prise en charge ou de subvention doit être communiqué à La Fabrique Créative de Santé avant le début de la prestation.

En cas de prise en charge partielle, de refus de prise en charge, d'absence de réponse ou de défaut de règlement par le tiers financeur, le montant total ou le solde restant dû demeure à la charge exclusive de la Structure cliente.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à La Fabrique Créative de Santé au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, La Fabrique Créative de Santé se réserve la possibilité de reporter la session, de refuser l'accès des participants ou de facturer la totalité du coût de la formation à la Structure cliente.

7.3 Retard de paiement par une Structure cliente

En cas de retard de paiement par une Structure cliente, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans rappel préalable, à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture.

Le taux des pénalités applicable est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sauf disposition particulière prévue dans la convention ou sur la facture.

Une indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40 euros sera également due par la Structure cliente en cas de retard de paiement (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, La Fabrique Créative de Santé pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

7.4 Juridiction applicable aux Structures clientes

En cas de litige entre La Fabrique Créative de Santé et une Structure cliente, et à défaut d'accord amiable, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents du ressort de Nantes, sauf disposition légale impérative contraire.

8. Dispositions applicables aux Particuliers en autofinancement (contrat de formation individuelle)

8.1 Contrat de formation professionnelle individuelle

Conformément à l'article L. 6353-3 du Code du travail, lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est obligatoirement conclu entre elle et La Fabrique Créative de Santé.

Ce contrat précise notamment la nature, la durée, le programme, les prérequis, les titres ou attestations préparés, les modalités de déroulement, les conditions financières et l'échéancier de règlement.

8.2 Délai de rétractation

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail et aux règles applicables aux contrats conclus à distance, le Particulier bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat.

L'exercice de la rétractation s'effectue par notification écrite (courrier ou courriel avec accusé de réception). Aucune somme ne peut être exigée du Particulier avant l'expiration de ce délai.

8.3 Modalités de paiement applicables aux Particuliers

Conformément à l'article L. 6353-6 du Code du travail :

- Aucun paiement ne peut être exigé du Particulier avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.
- À l'expiration de ce délai, le versement demandé ne peut excéder 30 % du prix total de la formation.

- Le solde donne lieu à des paiements échelonnés au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon l'échéancier fixé au contrat.

8.4 Médiation de la consommation

Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le Particulier ayant contracté à titre individuel peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige, après démarche écrite préalable restée infructueuse auprès de La Fabrique Créative de Santé.

8.5 Juridiction applicable aux Particuliers

En cas de litige avec un Particulier n'ayant pu être résolu amiablement ou par médiation, compétence est attribuée aux juridictions compétentes selon les règles de droit commun applicables aux consommateurs.

9. Organisation des formations et prestations

Les formations et prestations peuvent être réalisées en présentiel, à distance ou selon des modalités mixtes, conformément aux indications figurant dans le devis, la convention, le contrat ou le programme.

Sauf indication contraire, la durée quotidienne d'une formation est fixée à sept heures.

Les lieux, dates, horaires, modalités d'accès et conditions d'accueil sont précisés dans la convocation, le devis, la convention, le contrat ou tout document transmis au Client ou aux participants.

La Fabrique Créative de Santé se réserve la possibilité d'adapter les modalités pédagogiques, les supports ou l'organisation de la prestation, dès lors que ces adaptations ne modifient pas substantiellement les objectifs de la prestation.

10. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation peut être limité. Cet effectif est déterminé en fonction des objectifs pédagogiques, des méthodes utilisées, des modalités d'animation et des conditions matérielles.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée, sous réserve de réception des documents contractuels signés et, le cas échéant, de confirmation du financement.

L'émission d'un devis ne vaut pas inscription définitive.

Lorsque l'effectif maximal est atteint, La Fabrique Créative de Santé peut proposer au Client ou au participant une nouvelle session ou une inscription sur liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement pédagogique d'une formation, La Fabrique Créative de Santé se réserve la possibilité d'ajourner ou de reporter la formation. Le Client en est informé dans les meilleurs délais et une solution de report est recherchée avec lui.

11. Accessibilité et adaptation aux personnes en situation de handicap

La Fabrique Créative de Santé invite les Clients et les participants à signaler, le plus en amont possible, toute situation de handicap ou tout besoin spécifique d'adaptation afin d'étudier les possibilités d'aménagement de la formation, des supports, des modalités pédagogiques ou des conditions d'accueil.

Les demandes peuvent être adressées à : lafabriquedesante@gmail.com.

La Fabrique Créative de Santé étudie chaque demande avec attention et, lorsque cela est nécessaire, peut orienter le Client ou le participant vers des interlocuteurs ou partenaires spécialisés.

12. Annulation, report, absence ou interruption

Toute demande d'annulation, de report ou de remplacement d'un participant doit être communiquée par écrit à La Fabrique Créative de Santé.

12.1 Annulation par le Client

Toute annulation doit être notifiée par écrit (courriel avec accusé de réception ou courrier recommandé).

Pour les Structures clientes :

- **Annulation plus de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation** : l'acompte de 30 % versé à la commande reste acquis à La Fabrique Créative de Santé à titre d'indemnité forfaitaire de réservation et de frais administratifs.
- **Annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la prestation** : La Fabrique Créative de Santé facturera 50 % du montant total de la prestation à titre d'indemnité forfaitaire de dédommagement (ou 100 % en cas d'annulation à moins de 48h ou le jour même), sauf conditions particulières expressément prévues au devis ou à la convention.

Pour les Particuliers en autofinancement :

- **Pendant le délai légal de rétractation (14 jours)** : annulation sans frais ni pénalité.
- **Après expiration du délai de rétractation et jusqu'à 10 jours ouvrables avant le début** : l'acompte de 30 % versé reste acquis à La Fabrique Créative de Santé à titre de dédit contractuel, hors cas de force majeure.
- **Moins de 10 jours ouvrables avant le début de la formation** : l'acompte de 30 % est conservé et une indemnité complémentaire pouvant porter le total à 50 % du montant de la formation pourra être facturée, hors cas de force majeure.
- **En cas de force majeure dûment justifiée (art. L. 6353-7 du Code du travail)** : le contrat est résilié sans pénalité et les sommes éventuellement versées sont remboursées, déduction faite des éventuelles prestations déjà dispensées au prorata temporis.

12.2 Absence ou interruption

Toute formation ou prestation commencée est due dans son intégralité, sauf accord écrit contraire entre les parties ou disposition légale impérative applicable.

En cas d'absence, d'interruption ou d'abandon par un participant, La Fabrique Créative de Santé pourra facturer les sommes dues selon les conditions prévues au devis, à la convention ou au contrat.

Les sommes dues au titre d'une absence, d'une interruption ou d'un abandon ne peuvent pas nécessairement être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une prise en charge par un financeur. Le cas échéant, elles restent à la charge du Client.

12.3 Remplacement d'un participant

Le remplacement d'un participant par une personne présentant un profil et des besoins similaires est possible jusqu'au démarrage de la formation, sous réserve d'acceptation par La Fabrique Créative de Santé et, le cas échéant, par le financeur.

12.4 Annulation ou report par La Fabrique Créative de Santé

La Fabrique Créative de Santé se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation en cas de force majeure, d'indisponibilité de l'intervenant, d'effectif insuffisant, de difficulté matérielle ou de toute circonstance empêchant le bon déroulement de la prestation.

Dans ce cas, La Fabrique Créative de Santé informe le Client dans les meilleurs délais et propose, lorsque cela est possible, une nouvelle date de réalisation.

13. Obligations respectives des parties

La Fabrique Créative de Santé est tenue à une obligation de moyens dans la conception et la réalisation de ses prestations.

Elle ne saurait garantir l'atteinte d'un résultat déterminé, celle-ci dépendant notamment de l'implication du participant, de son contexte professionnel, de ses acquis antérieurs et des conditions de mise en pratique.

Le Client s'engage à fournir à La Fabrique Créative de Santé les informations nécessaires à la préparation, à l'adaptation et à la bonne réalisation de la prestation.

Le Client s'engage également à informer les participants des conditions de déroulement de la formation et des règles applicables.

Les participants s'engagent à respecter les horaires, les consignes pédagogiques, les règles de sécurité, les règles de confidentialité et, le cas échéant, le règlement intérieur applicable.

14. Propriété intellectuelle

Les supports, contenus, méthodes, outils, documents, présentations, exercices, ressources pédagogiques et tout autre élément remis ou utilisés dans le cadre des prestations demeurent la propriété intellectuelle de La Fabrique Créative de Santé ou de leurs auteurs respectifs.

Ils sont mis à disposition du Client et des participants pour un usage strictement personnel et pédagogique dans le cadre de la prestation.

Toute reproduction, diffusion, modification, adaptation, transmission, mise à disposition ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable de La Fabrique Créative de Santé, est interdite.

Cette interdiction s'applique notamment aux supports remis sous format papier, numérique, clé USB ou tout autre support.

15. Confidentialité

Les parties s'engagent à conserver confidentielles les informations, documents, données, situations professionnelles, cas pratiques, éléments organisationnels ou éléments sensibles dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de la prestation.

Cette obligation ne s'applique pas aux informations déjà publiques ou devant être communiquées en application d'une obligation légale ou réglementaire.

La Fabrique Créative de Santé s'engage à sensibiliser les participants au respect de la confidentialité des échanges, notamment lorsque des situations professionnelles, institutionnelles, organisationnelles ou de santé sont évoquées pendant les formations ou accompagnements.

16. Références clients

Sauf opposition écrite de sa part, La Fabrique Créative de Santé pourra mentionner le nom de la Structure cliente à titre de référence professionnelle, dans une présentation strictement objective de la nature des prestations réalisées, à l'exclusion de toute information confidentielle, donnée personnelle ou élément sensible.

Toute utilisation du logo, de la marque, d'un témoignage ou d'une citation d'une Structure cliente ou d'un participant fera l'objet d'une autorisation écrite préalable.

La Fabrique Créative de Santé ne mentionne jamais le nom d'un Particulier ou stagiaire individuel à titre de référence sans son accord préalable exprès et écrit.

17. Données personnelles

- délivrance des attestations de formation et certificats de réalisation ;
- facturation ;
- gestion des réclamations ;
- respect des obligations légales, réglementaires, comptables, administratives et qualité ;
- amélioration des prestations.

Les données collectées peuvent notamment concerner l'identité, les coordonnées professionnelles ou personnelles, les informations relatives à l'inscription, au parcours de formation, à l'assiduité et aux évaluations.

Elles sont destinées à La Fabrique Créative de Santé et, lorsque cela est nécessaire, aux financeurs, OPCO, organismes certificateurs, autorités administratives ou prestataires intervenant pour le compte de La Fabrique Créative de Santé.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies et au respect des obligations légales, comptables, administratives et qualité applicables aux organismes de formation.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque cela est applicable, d'un droit à la portabilité de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés par mail à l'adresse suivante : lafabriquedesante@gmail.com.

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

18. Droit à l'image, captations et enregistrements

Aucune captation photo, audio ou vidéo des participants ne sera réalisée ni diffusée sans information préalable et, lorsque nécessaire, consentement des personnes concernées.

Lorsque des enregistrements sont réalisés à des fins pédagogiques dans le cadre d'exercices, de mises en situation ou de simulations, ils sont utilisés exclusivement pour les besoins de la formation et supprimés à l'issue de la séquence pédagogique, sauf accord écrit contraire des personnes concernées.

Toute captation réalisée par un participant pendant une formation ou un accompagnement est interdite sans autorisation préalable de La Fabrique Créative de Santé et des personnes concernées.

19. Sous-traitance et intervenants

La Fabrique Créative de Santé peut, lorsque cela est nécessaire, faire appel à des intervenants, partenaires ou sous-traitants qualifiés pour la réalisation de tout ou partie des prestations.

Dans ce cas, La Fabrique Créative de Santé demeure responsable de la bonne exécution de la prestation vis-à-vis du Client, sous réserve des obligations propres au Client et aux participants.

Conditions Générales de Vente

- Formation -

20. Force majeure

La Fabrique Créative de Santé ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client ou des participants en cas d'inexécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à La Fabrique Créative de Santé, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, les difficultés majeures de transport, les décisions administratives ou sanitaires empêchant la réalisation de la prestation, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Fabrique Créative de Santé.

Dans une telle situation, les parties se rapprochent afin de rechercher une solution de report ou d'adaptation de la prestation.

21. Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation peut être adressée par écrit à La Fabrique Créative de Santé à l'adresse suivante : lafabriquedesante@gmail.com.

La réclamation fera l'objet d'un accusé de réception et sera traitée dans les meilleurs délais.

Une réponse sera apportée au demandeur après analyse de la situation et, le cas échéant, mise en œuvre d'actions correctives appropriées.

22. Délais d'accès à la formation

Les délais d'accès à la formation sont précisés dans le devis, la convention, le contrat ou les documents d'information transmis au Client.

Ils tiennent compte notamment des disponibilités des parties, des prérequis éventuels, des délais de financement, des besoins d'adaptation et des contraintes d'organisation.

À titre indicatif, La Fabrique Créative de Santé s'efforce de proposer une date de démarrage dans un délai de deux mois à compter de la validation de la demande, sous réserve de faisabilité.

23. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV ou d'une prestation, les parties s'efforceront en priorité de rechercher une solution amiable.

En cas de litige persistant avec une Structure cliente, compétence expresse est attribuée aux tribunaux compétents du ressort de Nantes, sauf disposition légale impérative contraire.

En cas de litige avec un Particulier en autofinancement, le différend relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun, après possibilité de recours à la médiation de la consommation dans les conditions prévues aux présentes CGV.